Nations Unies S/PV.7212



Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

Provisoire

7212e séance

Jeudi 26 juin 2014, à 10 heures
New York

Président :	M. Churkin	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. De Antueno
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Llanos
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	France	M. Araud
	Jordanie	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Manzi
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/427)

14-44402 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/427)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/427, qui contient le rapport du Secrétaire sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à Mme Amos.

Mme Amos (*parle en anglais*) : Cet exposé est le quatrième présenté au Conseil depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014) sur les problèmes d'accès humanitaire en Syrie. La résolution exige des parties au conflit qu'elles prennent des mesures dans un certain nombre de domaines, et notamment qu'elles mettent fin à toutes attaques contre les civils et fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter immédiatement un accès humanitaire sûr et sans entrave aux populations ayant besoin d'aide. À son adoption, nous espérions tous qu'une amélioration notable se produirait dans la situation sur le terrain. Mais j'ai là encore le regret d'informer le Conseil que la violence et les attaques perpétrées contre les civils par toutes les parties au conflit, ainsi que les violations des droits de l'homme, se poursuivent sans relâche, avec des conséquences dévastatrices pour les personnes touchées.

Il y a eu de nombreux exemples d'attaques ciblées ou aveugles contre des civils dans des zones densément peuplées, en violation des principes les plus fondamentaux du droit international humanitaire. L'absence de tout respect et de toute protection de la vie des civils était notamment manifeste le matin du 18 juin, lorsque des barils d'explosifs ont été largués sur un camp de personnes déplacées à Al-Shajara, dans le sud de la Syrie, près de la frontière avec la Jordanie. Près de 350 familles vivaient dans ce camp. Des dizaines de personnes, y compris des femmes et des enfants, ont été tuées.

Un nombre incalculable d'autres personnes ont perdu la vie ou ont été blessées alors que le conflit continue de faire rage dans d'autres régions du pays, y compris dans les provinces d'Alep, d'Hama, d'Edleb et de Deraa, ainsi que dans les zones rurales de Damas et de Deir el-Zor. Ce matin, à Alep, 17 civils au moins auraient été tués et plus de 30 civils blessés par des barils d'explosifs largués près de la place Halawaniyeh. Ce matin également, au moins 15 civils ont été tués par des frappes aériennes prenant pour cibles de nombreux quartiers de Raqqa, y compris une bibliothèque et un établissement d'enseignement. Le 7 juin, 10 personnes ont été tuées et 55 autres blessées à Homs dans l'explosion d'une voiture piégée.

Environ 241 000 personnes vivent toujours en état de siège et sont dans l'impossibilité de franchir les limites de leur lieu de résidence. Nous ne sommes pas en mesure quant à nous d'y pénétrer pour fournir l'aide humanitaire si nécessaire. Depuis mon dernier exposé au Conseil, seules 2 467 personnes – soit 1 % de celles qui vivent dans des zones assiégées – ont reçu l'aide alimentaire dont elles ont tant besoin. Ce niveau d'obstruction est inhumain, et va à l'encontre du respect élémentaire de la dignité humaine et des droits que les États Membres de l'ONU ont reconnus dans l'Article premier de la Charte des Nations Unies, dont je ne lis ici qu'une partie :

> « Les buts des Nations Unies sont... [de] réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. »

Le 21 juin, une trêve a été conclue à Yarmouk entre les parties. L'accord prévoit la remise des armes par les groupes armés non étatiques, le retrait des combattants étrangers, le retour des réfugiés palestiniens, le rétablissement des services de base et la fourniture d'une aide humanitaire. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) n'a pas

pris part à l'accord de trêve et n'a pas reçu de rôle de surveillance. L'UNWRA cherche à obtenir l'appui de toutes les parties pour pouvoir être sûr de bénéficier d'un accès sans entrave, sachant qu'il n'a pas été en mesure de pénétrer dans le camp pour acheminer de l'aide depuis le début du mois de juin.

Ces dernières semaines, le nombre d'attaques perpétrées par des groupes d'opposition armés contre des infrastructures civiles a augmenté, causant des dommages considérables aux réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité et de traitement des eaux usées et perturbant leur fonctionnement dans les villes d'Alep, d'Edleb et de Deir el-Zor. À Alep, un million de personnes se sont retrouvées sans eau potable suite à l'une de ces attaques. À Deir el-Zor, la poursuite des affrontements et le refus délibéré de divers groupes d'opposition d'autoriser l'accès au gouvernorat font qu'il est de plus en plus difficile pour les organisations humanitaires d'y acheminer des articles essentiels. Au cours des deux dernières semaines, plus de 40 000 personnes ont été déplacées vers l'est de la ville de Deir el-Zor.

Une fois de plus, je rappelle au Conseil que s'en prendre aux civils ou mener des attaques aveugles contre eux constitue un crime de guerre. De tels actes sont injustifiables. Entraver délibérément l'accès humanitaire et priver les civils d'accès aux services essentiels à leur survie est illégal et inhumain.

En 2011, j'avais dit au Conseil qu'un million de personnes avaient besoin d'aide humanitaire en Syrie. Ce chiffre s'élève aujourd'hui à 10,8 millions, dont 1,5 million de nouvelles personnes en seulement six mois. Le nombre de personnes ayant besoin d'aide qui vivent dans des zones difficiles d'accès s'élève maintenant à 4,7 millions, soit une augmentation de 1,2 million depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014) en février.

Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) partenaires poursuivent leurs efforts pour tenter de répondre aux besoins humanitaires urgents. Ils déploient leurs agents dans des zones dangereuses et difficules pour négocier l'accès et fournir une aide qui fait cruellement défaut. Nombre d'entre eux ont été tués, blessés, emprisonnés ou pris en otage. À ce jour, près de 60 agents humanitaires ont perdu la vie alors qu'ils effectuaient leur travail. D'innombrables heures sont passées à négocier et permettre la circulation des convois, car il faut suivre des procédures administratives compliquées et onéreuses. En dépit de tous ces efforts, après quatre ans de guerre, nous n'avons pas réussi à avoir un accès durable à près de la moitié des personnes les plus en situation de détresse.

L'insécurité et le conflit qui fait rage limitent l'accès humanitaire à de nombreux endroits. Mais, les restrictions et obstructions arbitraires, notamment les procédures bureaucratiques imposées par le Gouvernement, limitent voire entravent l'accès aux lieux et aux personnes ainsi que la fréquence de l'aide que nous fournissons. D'autre part, certains groupes d'opposition ont attaqué ou menacé les travailleurs humanitaires et refusent de coopérer avec eux.

En avril, le Gouvernement syrien a introduit de nouvelles procédures de scellage des camions pour réaménager le processus et garantir la sécurité des cargaisons d'aide ordinaire. Ce nouveau mécanisme n'a pas été correctement mis en œuvre et cela a provoqué un retard important des livraisons. Près d'un million de personnes en moins ont pu recevoir une aide alimentaire en mai et nous n'avons pas encore retrouvé le niveau d'avant, puisque la moitié seulement de l'aide alimentaire prévue en juin a été expédiée. Le 9 juin, le Gouvernement a annoncé la mise en place de nouvelles mesures qui exigent de présenter des plans mensuels de distribution et des plans hebdomadaires de chargement. En outre, le Gouvernement a introduit de nouvelles procédures pour la livraison de l'aide dans les zones difficiles d'accès par l'intermédiaire des centres de l'ONU.

Ces nouvelles procédures imposent d'obtenir trois autorisations différentes, remettent en question les accords précédents, et se traduisent depuis deux mois par une baisse des livraisons d'aide. Je ne puis décrire au Conseil la frustration ressentie par les travailleurs humanitaires expérimentés qui passent des heures innombrables à tenter d'obtenir un droit de passage pour les convois d'aide alors que des vies humaines sont en jeu. Le Gouvernement syrien continue de se préoccuper avant tout de contrôler l'action de l'ONU et de ses partenaires. Notre préoccupation principale est la population, qui a désespérément besoin de notre aide.

En dépit des appels répétés à la libre circulation des convois de médicaments et de matériel chirurgical, certains articles continuent d'être exclus ou confisqués, ce qui prive chaque mois des dizaines de milliers de personnes de leur droit fondamental à une assistance médicale vitale. Le Gouvernement continue d'interdire l'envoi de matériel médical vers les zones contrôlées par l'opposition. Ce refus délibéré d'autoriser le passage

de médicaments et de matériel médical essentiels porte atteinte aux fondements mêmes de l'action humanitaire.

La capacité des ONG d'opérer en Syrie est également sévèrement restreinte du fait des contraintes bureaucratiques et opérationnelles. Une proposition d'amendement au mémorandum d'accord en vigueur, qui réglemente l'action des ONG et vise à réduire les restrictions, a été présentée au Gouvernement syrien le 26 février. Elle est restée lettre morte. Il est impossible de fournir une aide humanitaire efficace sans les ONG, qui restent un partenaire essentiel dans ce domaine.

L'ONU et ses partenaires restent déterminés et prêts à renforcer leurs opérations et à fournir une assistance vitale aux hommes, aux femmes et aux enfants qui en ont besoin dans tout le pays, en dépit des problèmes et des conditions opérationnelles dangereuses sur le terrain. Près de 3,3 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire du Programme alimentaire mondial et de ses partenaires en mai; plus de 16 millions de personnes ont pu accéder à l'eau potable grâce à la distribution de chlorine par l'UNICEF et ses partenaires; environ 2,9 millions d'enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite durant la dernière campagne de vaccination; 2,3 millions de personnes ont reçu des articles non alimentaires essentiels du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de ses partenaires; et 4 millions de personnes ont reçu une assistance médicale fournie par l'Organisation mondiale de la Santé et ses partenaires au cours des cinq premiers mois de l'année.

Cependant, les besoins ne cessent d'augmenter à une vitesse qui dépasse nos capacités. Nous ne parvenons toujours pas à fournir durablement une assistance régulière à 4,7 millions de personnes vivant dans des zones difficiles d'accès. Le Conseil a exigé que les parties au conflit permettent et facilitent l'accès humanitaire de part et d'autre des lignes de conflit et des frontières. La résolution 2139 (2014) est claire et sans équivoque sur ce point. Nous devons intensifier les livraisons de part et d'autre des lignes de conflit et des frontières afin de répondre aux besoins croissants sur place. Nous avons pu accéder à environ 1,3 million de personnes en demandant à la Turquie, à la Jordanie et à l'Iraq l'autorisation de traverser les frontières. Dans les précédents exposés que j'ai présentés au Conseil, j'ai proposé de faciliter les livraisons transfrontalières en déployant des observateurs neutres.

Je souligne une nouvelle fois l'urgence de la situation. Des milliers de personnes continuent de mourir tous les mois. Tant qu'il n'y aura pas de solution politique à la crise, les travailleurs humanitaires continueront de faire tout leur possible, mais nous sommes conscients que nous ne pouvons faire face seuls. Nous comptons sur le Conseil pour nous aider à faire en sorte que les parties au conflit honorent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Quelque 10,8 millions de femmes, d'hommes et d'enfants dépendent de cet appui.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie Mme Amos de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la Russie à la présidence du Conseil pour le présent mois. Je vous remercie, ainsi que les membres de votre équipe, d'avoir organisé un grand nombre de séances importantes sous votre présidence. Je vous remercie également d'avoir convoqué la présente séance et de nous permettre d'y participer.

L'exposé présenté par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence me rappelle un vers connu au sujet d'un homme en mer, enchaîné à son navire et incapable de se mouvoir, que l'on avertit de ne pas se mouiller. La Secrétaire générale adjointe, Mme Amos, a décrit de manière partiale la situation humanitaire en Syrie, que je vais moi-même exposer au Conseil de sécurité.

La présente séance nous offre une occasion importante de décrire la réalité aux membres du Conseil et aux États Membres de l'ONU en ce qui concerne la situation humanitaire en Syrie dans toutes ses dimensions, ainsi que les graves mensonges et les lacunes qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) (S/2014/427). Pour éviter d'irriter certains représentants présents dans la salle en mentionnant des scandales particuliers, je m'en tiendrai à certaines parties du rapport.

Le paragraphe 3 du rapport indique que les combats entre « les groupes d'opposition armés et les forces extrémistes » se poursuivent. Il est écrit au paragraphe 7 que les combats entre groupes d'opposition se sont intensifiés, et que l'État islamique d'Iraq et du Cham a gagné du terrain dans l'est. Le paragraphe 12 mentionne des groupes d'opposition armés, notamment Ahrar el-Cham et le Front el-Nosra ».

En fait, il est scandaleux qu'un rapport officiel publié au nom du Secrétaire général mentionne certaines organisations considérées par le Conseil de sécurité comme des groupes terroristes, tels « les groupes d'opposition armés » en Syrie – le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes. Ce n'est pas un hasard. En fait, le porte-parole du Secrétaire général a utilisé le même langage, alors même que nous lui avons envoyé, en vain, une correspondance officielle abondante soulignant le caractère inconvenant de ce langage.

Nous voudrions demander à la Secrétaire générale adjointe pourquoi son rapport ne mentionne pas les vrais noms de ces groupes terroristes affiliés à Al-Qaida. Elle les qualifie d' « opposition armée » et de groupes « extrémistes ». Le rapport, par exemple, qualifie le groupe terroriste du Front el-Nosra « d'opposition armée », comme s'il ne faisait pas partie des groupes extrémistes. De l'avis de Mme Amos, qu'est-ce qui constitue exactement un groupe terroriste?

Le rapport cite de nouveaux chiffres exagérés de personnes dans le besoin en Syrie, par rapport aux chiffres précédents. Le nombre de personnes dans le besoin aurait soudain augmenté pour atteindre le chiffre de 10,8 millions, soit une augmentation de 1,5 million de personnes. Le nombre de personnes dans le besoin vivant dans des zones difficiles d'accès serait de 4,7 millions – une augmentation de 1,2 million de personnes. Le rapport ne dit pas comment il est arrivé à ces chiffres.

Mon gouvernement a déposé plainte auprès du Représentant résident des Nations Unies en Syrie pour la façon désinvolte dont certains hauts responsables des Nations Unies sont arrivés aux statistiques inexactes et non documentées concernant la situation humanitaire et les personnes dans le besoin en Syrie, ainsi que sur la dissémination malhonnête de ces informations par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Damas, au moment où se tiennent des délibérations sur l'adoption d'une nouvelle résolution sur la situation humanitaire.

Les rédacteurs du rapport ont outrepassé leur mandat lorsqu'ils ont mentionné l'élection présidentielle syrienne, qui n'a rien à voir avec la résolution 2139 (2014). Cette élection est un droit constitutionnel souverain qui ne constitue pas une violation du communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Au contraire, cette élection est en conformité avec ce document en ce qu'elle préserve les institutions nationales syriennes. C'est l'aspect principal du communiqué.

Une déclaration contenue dans le rapport illustre un autre – et étrange – paradoxe :

> « L'ONU n'est toujours pas en mesure de faire une évaluation étayée de la présence et de l'activité des combattants non syriens à l'échelle nationale. » (*S/2014/427, par. 9*)

Malgré les centaines de lettres officielles adressées par mon gouvernement au Secrétaire général et au Conseil de sécurité et les déclarations publiques officielles des pays occidentaux sur le nombre établi de « combattants étrangers » en Syrie, le Secrétaire général et OCHA restent incapables de vérifier la véracité de cette situation.

En plus de tout cela, nous trouvons également surprenant que le rapport ignore le fait que la raison principale de l'émergence et de l'aggravation de la situation humanitaire est liée à l'escalade du terrorisme en Syrie. Des groupes armés terroristes ont ciblé des zones civiles sûres, forçant la population à partir et détruisant les infrastructures et les institutions. On ne peut pas remédier à la crise humanitaire dans certaines régions de la Syrie en se limitant à fournir de l'aide.

Les rédacteurs du rapport auraient mieux fait d'assigner les responsabilités aux États qui appuient le terrorisme en Syrie, notamment Israël, le Qatar, la Turquie et l'Arabie saoudite, au lieu de douter de la présence de combattants étrangers et de l'efficacité des mesures prises par notre gouvernement pour répondre aux besoins humanitaires.

Le rapport est également paradoxal en ce qu'il ignore l'imposition par certains États de mesures de coercition illégales et unilatérales contre notre peuple, ce qui a déjà eu des effets directs sur les conditions de vie. Il importe donc de signaler les conséquences dangereuses des sanctions, preuve de la politique de deux poids deux mesures pratiquée par de hauts responsables de l'ONU face à la situation humanitaire dans mon pays.

Certains États qui disent se soucier du bien-être du peuple syrien ont choisi de consacrer des sommes énormes à l'achat d'armes pour les terroristes en Syrie, au lieu d'utiliser ces ressources à l'appel humanitaire de 2014 – qui est financé à hauteur de 29 % seulement. Un gros titre à la une du *New York Times* hier se lit comme suit : « Après avoir ouvert la voie aux rebelles, la

Turquie paie un lourd tribut ». Et pourtant, le Secrétaire général et Mme Amos n'ont aucune preuve de la présence de combattants étrangers en Syrie.

Le Gouvernement syrien fournit 75 % de l'aide humanitaire en Syrie. Il a pris plusieurs mesures pour donner à l'ONU les moyens d'élargir ses activités, notamment en mettant au point un nouveau mécanisme de mise en œuvre pour organiser les convois de secours afin que l'assistance parvienne à notre population le plus tôt possible, en créant une antenne du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le gouvernorat d 'Al-Suwayda pour couvrir la région du Sud, et en facilitant l'accès de l'ONU à de nombreuses régions du pays, y compris le gouvernorat autour de Damas, d'Alep et de Deraa.

Un rapport publié par le Programme alimentaire mondial affirme que de nombreuses améliorations ont été faites dans des zones en grandes difficultés. Mme Amos a déclaré que des millions de personnes avaient bénéficié d'une assistance, que des enfants avaient été vaccinés et que de la nourriture avait été acheminée. Elle n'a pas précisé comment tout cela avait été possible. Cela aurait-il été possible sans l'assistance du Gouvernement syrien? Nous avons continué d'accéder aux exigences de la communauté internationale pour acheminer l'assistance depuis les frontières que la Syrie partage avec l'Iraq, le Liban, la Turquie et la Jordanie, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Il est clair que son rapport ne tient aucun compte des obstacles que les autorités turques dressent à l'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie par le poste frontière de Nousseibin, alors même qu'elles laissent les terroristes franchir le même point de passage.

Mon gouvernement est déterminé à s'acquitter de sa responsabilité de soulager le fardeau humanitaire de notre peuple, et nous sommes prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour y parvenir, dans la mesure où elles respectent notre législation nationale et notre souveraineté. À cet égard, nous tenons à nous féliciter de l'implication favorable de l'ONU, c'est-à-dire de sa contribution à l'amélioration de la situation humanitaire en Syrie. Nous rejetons catégoriquement l'utilisation des mécanismes des Nations Unies par certains États pour promouvoir des intérêts politiques étriqués qui contreviennent aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies, tout comme nous rejetons l'action menée par certains États pour manipuler l'Organisation afin qu'elle prenne pour cible des pays spécifiques. Les invasions de l'Iraq, de la Libye et d'autres États n'ont eu aucun mal à être avalisées, et d'aucuns n'ont eu aucune difficulté à manipuler l'Organisation. L'ONU appartient à ses États Membres, et nous comptons parmi ses États fondateurs. L'ONU ne relève pas du secteur privé, et ne doit donc pas être exploitée par les puissants et les influents pour asseoir leur hégémonie et se livrer à des massacres.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

Puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2014, avant d'inviter les membres du Conseil à poursuivre notre débat dans le cadre de consultations, je voudrais, au nom de la délégation de la Fédération de Russie, remercier sincèrement les membres du Conseil, notamment mes homologues Représentants permanents, leurs équipes respectives et le secrétariat du Conseil pour tout le concours qu'ils nous ont apporté.

Ce fut un mois chargé, au cours duquel nous avons réussi à dégager un consensus sur plusieurs questions importantes qui sont de notre ressort. Nous n'y serions pas parvenus sans le travail acharné, l'appui et la contribution positive de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que des interprètes, des traducteurs, des fonctionnaires des conférences et des ingénieurs du son. Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je parle au nom du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation rwandaise pour le mois de juillet.

La séance est levée à 10 h 35.